

S.G.C. de La Ferté-Bernard

7 RUE MARCEAU

72400 LA FERTÉ-BERNARD

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : **09605 - OM CC GESNOIS BIL**N° de la liste : 8240550633

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A LA FERTÉ-BERNARD, le 24 avril 2026
HÉLIAS Valérie

Comptable

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	40,66 €	
Total	40,66 €	

A Montfort Le Gesnois, le 02/06/2026
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le Président, Anthony TRIFAUT



TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

S.G.C. de La Ferté-Bernard
7 RUE MARCEAU

72400 LA FERTÉ-BERNARD

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : **09605 - OM CC GESNOIS BIL**

N° de la liste : 8239150733

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A LA FERTÉ-BERNARD, le 23 avril 2026
HÉLIAS Valérie

Comptable

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	792,17 €	
Total	792,17 €	

A Montfort le Gesnois, le 02/06/2026
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le Président Anthony TRIFAUT



TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

S.G.C. de La Ferté-Bernard
7 RUE MARCEAU

72400 LA FERTÉ-BERNARD

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : **09605 - OM CC GESNOIS BIL**

N° de la liste : 7804440033

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A LA FERTÉ-BERNARD, le 22 août 2025
HÉLIAS Valérie

Comptable

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	1 995,20 €	
Total	1 995,20 €	

A Montfort le Genevois, le 02/06/2026

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le Président Anthony TRIFAUT



TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

S.G.C. de La Ferté-Bernard

7 RUE MARCEAU

72400 LA FERTÉ-BERNARD

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTESCollectivité : **09605 - OM CC GESNOIS BIL**N° de la liste : 7816840333

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A LA FERTÉ-BERNARD, le 03 mars 2026
HÉLIAS Valérie

Comptable

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	1 760,36 €	
Total	1 760,36 €	

A Montfort Le Gesnois, le 02/06/2026

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le Président, Anthony TRIFAUT

**TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION**

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

S.G.C. de La Ferté-Bernard

7 RUE MARCEAU

72400 LA FERTÉ-BERNARD

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : **09605 - OM CC GESNOIS BIL**N° de la liste : 8105930433

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A LA FERTÉ-BERNARD, le 02 février 2026
HÉLIAS Valérie

Comptable

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	543,82 €	
Total	543,82 €	

A Montfort le Genevois, le 02/06/2026

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le Président **Antoine TRIFAUT**



TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

S.G.C. de La Ferté-Bernard
7 RUE MARCEAU

72400 LA FERTÉ-BERNARD

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 09605 - OM CC GESNOIS BIL

N° de la liste : 7904650733

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A LA FERTÉ-BERNARD, le 20 octobre 2025
HÉLIAS Valérie

Comptable

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	250,18 €	
Total	250,18 €	

A Montfort Le Gesnois, le 02/06/2026
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

le Président Anthony TRIFAUT



TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

S.G.C. de La Ferté-Bernard
7 RUE MARCEAU

72400 LA FERTÉ-BERNARD

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 09605 - OM CC GESNOIS BIL

N° de la liste : 7951520633

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A LA FERTÉ-BERNARD, le 14 novembre 2025
HÉLIAS Valérie

Comptable

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	43,84 €	
Total	43,84 €	

A Montfort Le Gesnois, le 02/06/2026
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le Président ANTHONY TRIFAUT



TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

S.G.C. de La Ferté-Bernard
7 RUE MARCEAU

72400 LA FERTÉ-BERNARD

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : **09605 - OM CC GESNOIS BIL**

N° de la liste : 7950451033

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A LA FERTÉ-BERNARD, le 13 novembre 2025
HÉLIAS Valérie

Comptable

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	378,86 €	
Total	378,86 €	

Montfort Le Gesnois, le 02/06/2026
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)
Le Président, Anthony TRIFAUT



TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

S.G.C. de La Ferté-Bernard
7 RUE MARCEAU

72400 LA FERTÉ-BERNARD

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 09605 - OM CC GESNOIS BIL

N° de la liste : 7990490933

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A LA FERTÉ-BERNARD, le 04 décembre 2025
HÉLIAS Valérie

Comptable

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	667,54 €	
Total	667,54 €	

A Montfort Le Geneois, le 02/06/2026
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le Président, Anthony TRIAUT



TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

S.G.C. de La Ferté-Bernard

7 RUE MARCEAU

72400 LA FERTÉ-BERNARD

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 09605 - OM CC GESNOIS BILN° de la liste : 7996680933

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A LA FERTÉ-BERNARD, le 08 décembre 2025
HÉLIAS Valérie

Comptable

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	580,96 €	
Total	580,96 €	

A Montfort le Gesnois, le 02/06/2026
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

Le Président, Anthony TRIFAUT



TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.